



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Accessibilité des plages

Question au Gouvernement n° 2932

Texte de la question

ACCESSIBILITÉ DES PLAGES

M. le président. La parole est à M. Marc Le Fur.

M. Marc Le Fur. Monsieur le Premier ministre, je me fais le porte-parole des habitants de notre littoral et des élus, toutes sensibilités confondues, qui ne comprennent pas que nos plages soient destinées à rester inaccessibles après le 11 mai. Le Président de la République nous a promis un déconfinement ; quand celui-ci adviendra-t-il ?

La plupart de nos départements littoraux, dont les cinq bretons, sont classés verts. L'ouverture de nos plages est donc possible. Elle est souhaitée par les professionnels du tourisme, qui ne peuvent exercer aucune activité en ce moment mais y verraient un signe favorable compte tenu des difficultés qu'ils auront traversées. Ce serait un premier message d'espoir.

Il faut en finir avec cet interdit de principe. En quoi les plages seraient-elles plus dangereuses que les transports en commun ou les grandes surfaces ? Elles sont accessibles en Grande-Bretagne et en Italie. Bien évidemment, leur ouverture serait encadrée par une réglementation très stricte afin que la distanciation entre les personnes et entre les groupes y soit respectée. Les maires, chargés du pouvoir de police, pourraient y veiller. Mais nos plages et nos grèves sont vastes.

Par pitié, arrêtez de tout décider depuis Paris : écoutez le local, écoutez les élus qui côtoient la population et connaissent les lieux. Cessez d'infantiliser nos compatriotes, qui ont su faire preuve du plus grand esprit de discipline. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LR.)*

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État auprès du ministre des solidarités et de la santé.

Mme Christelle Dubos, secrétaire d'État auprès du ministre des solidarités et de la santé. Le Premier ministre l'a indiqué ici même la semaine dernière : par mesure de précaution, les plages resteront inaccessibles au public au moins jusqu'au 1er juin. Chacun le mesure, cette règle est contraignante, notamment pour ceux qui vivent sur le littoral et souhaiteraient pratiquer des activités aquatiques ou nautiques.

M. Marc Le Fur. Marcher, tout simplement !

Mme Christelle Dubos, secrétaire d'État. Le Gouvernement est le garant de la prudence et de la progressivité de la levée du confinement. Nous devons veiller à tout prix au respect des règles de distanciation physique, qui, avec les autres mesures barrières, sont nos meilleurs atouts pour faire reculer l'épidémie.

M. Marc Le Fur. Et comment le ferez-vous dans les transports en commun ?

Mme Christelle Dubos, secrétaire d'État. Nous avons entendu les arguments des partisans de la réouverture, dont plusieurs proposent de permettre, comme en Australie, d'accéder à la plage sans y déposer sa serviette, pour pratiquer un sport. Mais, à ce stade, il semble plus raisonnable de maintenir la règle énoncée par le Premier ministre, car la première phase du déconfinement nous impose une prudence et une vigilance particulières.

Nous le savons d'expérience : dès que l'accès aux plages sera rouvert, on souhaitera s'y rendre en nombre ; or il s'agit d'espaces difficiles à surveiller et à contrôler. De plus, la période qui s'ouvre compte plusieurs jours fériés qui favoriseraient un afflux sur les plages si l'accès en était autorisé.

Je le répète, nous sommes bien conscients du caractère contraignant de la mesure et de la déception qu'elle suscite. Nous avons trois semaines devant nous pour y réfléchir puisque nous sommes convenus de la réexaminer en vue de la deuxième étape de la levée du confinement, le 1er juin. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes LaREM et MODEM.*)

M. le président. La parole est à M. Marc Le Fur.

M. Marc Le Fur. Je suis déçu de cette réponse. Je le répète, les plages et les grèves sont vastes et il est parfaitement possible d'y appliquer une réglementation stricte tout en permettant aux marcheurs (*Sourires*) et aux sportifs d'y accéder. Les gens ont besoin de s'aérer un peu !

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2932

Rubrique : Mer et littoral

Ministère interrogé : Solidarités et santé (Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre)

Ministère attributaire : Solidarités et santé (Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 mai 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [6 mai 2020](#)